

**CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**

Madame, Monsieur,  
est invité(e) à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra  
à la **Maison Communale, le mardi 25 avril 2023 à 17h30'**.

Extrait  
du Code de la Démocratie  
Locale et de la  
Décentralisation

**C.D.L.D/L1122-17**

Le Conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'Assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR :**

**SÉANCE PUBLIQUE :**

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2023.
2. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2023 – Services ordinaire et extraordinaire.
3. Église de Momalle – Restauration de la tour et du clocher – approbation des conditions et du mode de passation.
4. Intercommunale ENODIA – AG extraordinaire du 28/04- ordre du jour.
5. Intercommunale IMIO – AG ordinaire du 23/05 – ordre du jour.
6. Octroi d'une prime de remerciement au personnel des milieux d'accueil (crèche) sous forme d'éco pass.
7. Rapport de rémunération 2023 – Exercice 2022.
8. Marquages routiers spécifiques dans les zones 30 aux abords des écoles Suivi du projet – Délégation au Collège.

**HUIS-CLOS :**

9. Enseignements maternel et primaire communal personnel enseignant – Ratifications de désignations.
10. Enseignements maternel et primaire communal personnel enseignant – Ratification de demandes de congés exceptionnels.
11. Enseignements maternel et primaire communal personnel enseignant – Nominations à titre définitif.

Le 17 avril 2023.

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Christian VANDERBEMDEN.

Thierry MISSAIRE.